

2014-04-055-DGS

nomenclature: 5.3

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2014

OBJET: DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

L'an deux mille quatorze, le neuf avril, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, M. COUTIER, Mme SAINT-AUBIN, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. DUBUS, Mme CAMBRONERO, Mme DESTOUESSE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme CORRIHONS, M. LECERF, M. GARANS, Mme PICAT, Mme BISBAU, Mme MOUNIER, M. AJA, M. SAUBIETTE, M. LAURENT, M. ROBLES, Mme FAURE-DEFLANDRE, M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

Arrivée de Mme DUFAU au point n° 2014-04-040-DGS

EXCUSES

M. SALLABERRY procuration à M. PERRET

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31
32 au point n° 2014-04-40-DGS

Nombre de pouvoirs: 1

Nombre de votants : 32
33 au point n° 2014-04-40-DGS

**2014-04-055-DGS - CONSTITUTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX*** Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

M. le Maire rappelle que la Commission Consultative des Services Publics Locaux a pour vocation de permettre l'expression des usagers des services publics par la voie des associations locales nommées par le Conseil municipal.

Elle a pour mission d'examiner les rapports annuels des délégataires de service public ainsi que les rapports concernant le prix et la qualité des services publics de la Commune. Sa consultation est obligatoire en matière de délégation de service public et de création de régie financière autonome.

M. le Maire propose d'élire les 6 membres issus du Conseil municipal et de nommer les représentants associations locales suivantes:

- la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)
- INDECOSA-CGT,
- la Confédération Syndicale des Familles (CSF)
- l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Municipale de Musique (APEEMM)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2121-29 et L1413-1

Vu l'appel à candidatures fait par M. le Maire en date du 29 mars 2014

DELIBERE

DESIGNE M. Jean-Marc LESPADÉ, Maire, comme Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

PROCEDE à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste des 6 membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Candidatures:**LISTE A:**

- M. Jean-Marc LESPADÉ
- M. Alain PERRET
- M. Alain COUTIER
- Mme Danielle DESTOUESSE
- M. Bernard LAPEBIE
- Mme Geneviève MONTAUCET

LISTE B:

- M. Antoine ROBLES
- Mme Virginie FAURE
- M. Michel POULAERT



LISTE C:

- Mme Marie-Ange DELAVENNE
- M. Gérard CLAVERIE

Résultats:

Votants: 33

Blancs et nuls: 0

Suffrages exprimés: 33

Ont obtenu:

LISTE A: 28 voix, donc 5. sièges

LISTE B: 3 voix, donc 1 siège

LISTE C: 2 voix, donc 0 siège

PROCLAME élus les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

- M. Jean-Marc LESPADÉ
- M. Alain PERRET
- M. Alain COUTIER
- Mme Danielle DESTOUESSE
- M. Bernard LAPEBIE
- M. Antoine ROBLES

NOMME en qualité de membres les représentants des associations locales suivantes:

- la FCPE
- INDECOSA – CGT
- la CSF
- l'APEEMM

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 10 avril 2014

Le Maire

